



Service Public

Fédéral

FINANCES

三

*Exp.: TEAM REC PP SCHAERBEEK
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3118 1000 BRUXELLES*

Administration générale de la Fiscalité

NAJJARI ZOULIKHA
EN INDIVISION
RUE DE GENEVE 472
1030 SCHAERBEEK

Avertissement-extrait de rôle Précompte immobilier

Page : 1/6

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale 21.906 - SCHAERBEEK 6 - matrice cadastrale n° 20.293.

<u>Exercice d'imposition</u>	<u>Article</u>	<u>NN :</u>
2017	176002530	52.10.02-006-29
Rôle rendu exécutoire le 24/08/2017	Précompte immobilier brut :	1.331,94
Date d'envoi : 25/08/2017	Total des réductions :	0,00

Veuillez verser au plus tard le **25/10/2017** le montant total de **1.331,94 euros**
au numéro de compte **IBAN : BE52 6792 0023 8009 (BIC : PCHQEBBB)**
avec la communication structurée : **+++017/6002/53007+++**

Catégorie	<i>Revenu cadastral net</i>	<i>Index</i>	<i>Revenu cadastral indexé</i>
Biens ordinaires	1.360,00	1,7491	2.379,00
<i>Taux d'imposition (%)</i>	<i>Quote-part dans le montant à payer</i>	<i>Réductions</i>	
Région	1,2500	29,74	Néant
Agglo	12,3625	294,10	
Commune	42,3750	1.008,10	
TOTAL	55,9875	1.331,94	

Pour un aperçu de vos biens immobiliers au 1/1/2017 : surfez vers le menu Mon patrimoine sur www.myminfin.be

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

03

Si complète à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Vous avez des questions sur votre avertissement-extrait de rôle (en abrégé AER)?

- ☞ Lisez les " explications sur les réductions de précompte immobilier " ci-annexées ou visitez le site www.finances.belgium.be (Particuliers→Habitation→Précompte immobilier).
- ☞ Pour obtenir une copie de votre AER, visitez le site www.myminfin.be et enregistrez-vous avec votre carte d'identité électronique.
- ☞ Pour des questions spécifiques, contactez le service compétent (voir matières ci-dessous) :

Paiement Facilités de paiement Remboursement Duplicitat d'AER	Calcul du précompte immobilier Octroi, rectification, suppression de réductions	Contestation de propriété Inoccupation Improductivité Exonérations
TEAM RECOUVREMENT TEAM REC PP SCHAERBEEK BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3118 1000 BRUXELLES Tel : 0257/715.30 teamrec.schaerbeek@minfin.fed.be <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;">Visite de 9h à 12h ou sur rendez-vous</div>	TEAM PRECOMpte IMMOBILIER PME BRUXELLES2 - PRI BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 3406 1000 BRUXELLES Tel : / 0257/707.40 kmo.ov.bru2.pri.pme@minfin.fed.be <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;">Visite de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous</div>	CENTRE PME PME CENTRE BRUXELLES 2 BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP3405 1000 BRUXELLES

Mentionnez que vos questions concernent le précompte immobilier et précisez l'article 176002530 ainsi que le numéro national 52.10.02-006-29 !

Quelle est la date limite pour le paiement et y a-t-il des intérêts de retard ?

Le compte bénéficiaire du SPF Finances doit être crédité au plus tard le 25/10/2017.
 N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre paiement car il faut quelques jours ouvrables pour que la somme soit portée sur notre compte.
 A défaut, des intérêts de retard seront dus à partir du 01/11/2017 (article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992).
Veuillez toujours utiliser la communication structurée lors de votre opération bancaire !

Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'imposition ?

- ☞ Si votre désaccord concerne une réduction "maison modeste", "personne handicapée", "grand invalide de guerre" ou "charge de famille" qui ne vous a pas été octroyée ou dont le montant n'aurait pas été correctement calculé :
 - Complétez le formulaire 179.1 RW (ou 179.1 BXL) disponible auprès du Team Précompte immobilier ou sur le site www.finances.belgium.be (Particuliers→Habitations→Précompte immobilier).
 - Adressez le formulaire complété par courrier ordinaire ou électronique au Team Précompte immobilier dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus (colonne 2).
- ☞ Pour toute autre contestation :
 - Introduisez par courrier ordinaire une réclamation écrite, motivée, datée et signée par vous-même ou votre conjoint (sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement) ou par un mandataire (joignez une procuration l'habilitant à agir au nom du réclamant) ;
 - auprès du Centre PME dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3) ;
 - dans un délai de 6 mois à partir du 3ème jour ouvrable qui suit la date d'envoi du présent avertissement-extrait de rôle ;
 - en mentionnant toujours la nature de l'impôt (précompte immobilier), l'article de rôle 176002530 et votre numéro national.

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.
- Vous pouvez également introduire électroniquement une contestation via www.MyMinfin.be > Introduire et consulter une réclamation > Introduction litiges électroniques > A la ligne correspondant à l'article de rôle 176002530, cliquez sur 'introduire un litige'